



Frais d'adhésion et frais de gestion à un timeshare

Par **chevolleau**, le **15/07/2009** à **17:13**

Bonjour,
Avons opté en 2001 pour une modification de nos échanges RCI de 2 semaines à Puerto Anfi aux Grandes Canaries pour RCI Points. Tout s'est bien passé jusqu'en 2007. A ce jour n'avons plus de points et n'avons pas réglé notre cotisation 2008, la facture ne nous étant pas parvenue, pas plus que celle de 2009 (ce qui devait nous résilier de RCI points au vu du contrat qui stipule que nous avons un droit ininterrompu d'adhésion à la Sté à condition que tous les frais d'adhésion soient réglés dans les délais demandés)
Depuis avril 2009 recevons des lettres de Intrum Justitia de Lyon qui nous sommes de régler la cotisation 2008 (la facture 2008 nous est parvenue par leur intermédiaire). Avons essayé de joindre cette Société par téléphone, fax lettre simple et lettre recommandée avec A.R le 6/7 (pas de retour de l'AR à ce jour). Quelqu'un a-t-il déjà connu cette situation, ou un juriste peut-il nous conseiller sur la conduite à tenir. Vous remercions par avance